

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2265 - 30 décembre 2011 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Notre souhait pour 2012

**Que la classe ouvrière
rende coup pour coup
au patronat
et au gouvernement**



Aéroports

p. 6 et 7

**Après la grève des
travailleurs de la sûreté**

SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ Loi sur le génocide arménien
- Mauvais coup contre les futures mères
- Prothèses mammaires
- p. 5 ■ Sarkozy et les restos du cœur
- Retraite à 60 ans pour pénibilité
- Demande de relaxe pour Xavier Mathieu
- p. 10 ■ Collèges de Seine-Saint-Denis
- Collège Jean-Lolive Pantin
- Versement décalé des retraites SNCF
- Les surprofits de l'immobilier
- Trusts de la lessive

Dans les entreprises

- p. 6/7 ■ Aéroports de Roissy, Lyon Saint-Exupéry, Toulouse Blagnac
- Michelin Saint-Doulehard
- SNCF Technicentre Ville-neuve-Saint-Georges
- Manoir Industries
- p. 8 ■ SeaFrance-Port de Calais
- France Télécom-Mérignac
- Crous de Grenoble
- Réquisition des logements vides
- p. 9 ■ PSA Mulhouse
- PSA Sochaux
- La Poste Montargis
- Municipalité de Grenoble

Il y a dix ans

- p. 11 ■ Argentine : le krach de l'économie et la riposte ouvrière

Dans le monde

- p. 12 ■ Belgique
- Italie

• Banque centrale européenne Guichets largement ouverts pour les spéculateurs

Si du fait de la crise, le réveillon de Noël a été pour beaucoup, plus maussade qu'à l'ordinaire, cela n'a pas été le cas pour les banquiers. Ils ont eu la possibilité d'emprunter à la BCE, la Banque centrale européenne, à un taux on ne peut plus avantageux de 1 %, et pour une période, inusitée, de trois ans.

Du coup, ces banques, les grandes et les moins grandes, se sont bousculées au guichet de la BCE. On en a compté dit-on 523, qui ont emprunté 489 milliards d'euros, un montant record soulignent les spécialistes, qui dépasse largement par exemple le budget d'un État comme la France.

Cette mesure serait destinée, selon ses initiateurs, à répondre à « l'assèchement » des crédits, autrement dit au fait que les banques, méfiantes les unes à l'égard des autres, sont réticentes à prêter. Elle vise du même coup à desserrer les contraintes sur les États dues à la spéculation sur leur dette.

Mais les journalistes spécialisés eux-mêmes ne cachent pas leur scepticisme sur l'usage que feront ces banques du pactole sans limite et sans le moindre contrôle qu'on leur distribue.

Ces milliards, quasiment gratuits – car le taux de 1 % que pratique en l'occurrence la BCE est d'autant plus insignifiant qu'il n'est

remboursable qu'au bout de trois ans, quelle que soit l'évolution du marché monétaire –, sont un appel ouvert à la spéculation. Pourquoi les banques qui empruntent à un taux aussi ridiculement bas se priveraient-elles de placer l'argent qu'on leur a si généreusement accordé dans des « investissements » à très haute rentabilité, pour reprendre le vocabulaire financier, comme le souligne un rédacteur du quotidien *Le Monde*? Certaines banques, écrit-il, « pourraient se laisser tenter et investir l'argent qui leur a coûté 1 % pour racheter des titres à dix ans qui rapportent plus de 5 % et 6,5 %, comme les emprunts espagnols ou italiens ».

Pas besoin de sortir d'une grande école pour répondre à cette question si timidement posée. Bien sûr, les banques, toutes les banques, vont se « laisser tenter » par l'aubaine qu'on leur offre et consacreront des milliards à renforcer encore la spéculation sur la dette des États.

En fait personne ne peut être dupe des objectifs de cette opération. Mais, comme ni la BCE ni les chefs d'État ne peuvent dire ouvertement qu'ils aident les banques à spéculer, ils la présentent dans un verbiage pseudo-technique, qui trompe de moins en moins.

Mais l'argent qui va vers cette spéculation, d'où vient-il, sinon des poches de la population laborieuse?

Jean-Pierre VIAL

Meetings avec Nathalie Arthaud,

candidate de
Lutte Ouvrière
à l'élection
présidentielle

Saint-Denis

Vendredi 13 janvier
à 20 h

Bourse du travail,
9-11, rue Génin
Métro : Porte-
de-Paris (ligne 13)

Maisons-Alfort

Samedi 21 janvier à 19 h 45

Salle du Moulin-Brûlé
47, avenue Foch

Beauvais

Dimanche 29 janvier à 15 h 30

Espace Argentine (ancien collège
Baumont)
15, rue du Morvan

Le Havre

Mercredi 1^{er} février à 19 h 30

Salle René-Cassin,
130, rue Anatole-France

Région parisienne

Vendredi 3 février à 20 h 30

Espace Paris-Est Montreuil
128, rue de Paris à Montreuil (Seine-Saint-Denis)
Métro : Robespierre (ligne 9)

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière**

en les envoyant à l'adresse suivante :
**LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

**Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire**

www.lutte-ouvriere-journal.org

**Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)**

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

**Lutte Ouvrière
audio**

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

**La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail**

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande		

La lutte paie, pas la résignation

Dans son prêche de Noël, le pape a fait un vœu, pieux cela va sans dire, en appelant à la paix. Et pourtant les conflits armés n'ont pas été moins nombreux, ni moins meurtriers cette année, alimentés directement ou pas par les grandes puissances qui préservent les intérêts des grosses sociétés présentes dans des pays qui sont souvent d'ex-colonies. Des sociétés qui veulent continuer à y exploiter les richesses et les peuples. Les budgets militaires se maintiennent à des niveaux élevés partout. Les profits des marchands d'armes qui ont pignon sur rue restent prospères.

Dans le même ordre d'idées, les dirigeants politiques, en particulier ceux qui sollicitent les suffrages des électeurs, prétendent incarner « la France », c'est-à-dire l'union de tous les Français – du moins ceux qui disposent du droit de vote – qu'ils appellent à se rassembler autour d'eux en leur apportant leurs suffrages. De Villepin à Bayrou, de Sarkozy à Hollande, on entend ce même discours, et on va l'entendre encore durant des semaines. Cela procède du même bluff que celui du pape. Car la concorde dont ils parlent, ou pour dire les choses autrement la paix sociale qu'ils réclament, n'est qu'un paravent pour tenter de masquer la guerre de classe que leurs amis du patronat mènent contre les travailleurs et l'ensemble des classes laborieuses. Pour être moins sanglante, cette guerre n'en laisse pas moins son lot de victimes qui se retrouvent par millions au chômage, donc sans salaire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cette guerre-là ne laisse pas de morts sur les champs de bataille, mais elle brise des vies, saccage des familles, fait de multiples dégâts collatéraux en ruinant des régions entières. En effet, en privant les salariés de leur gagne-pain, elle atteint d'autres catégories sociales qui ne vivent que grâce à leur clientèle ouvrière.

Cette lutte de classe n'est pas nouvelle. Elle existe depuis longtemps, depuis que les capitalistes ont mis en place ce système économique qui leur permet d'amasser des fortunes indécentes récupérées sur le travail des salariés. Mais avec cette crise, la situation s'est considérablement aggravée pour le monde du travail.

Fort heureusement, la classe ouvrière peut relever

la tête. Des ripostes se sont déjà produites. Pas toujours victorieuses, face à des adversaires qui disposent de moyens considérables, à commencer par le contrôle plus ou moins direct des moyens d'information, entre autres la grande presse et les radios-télévisions, qui relaient la propagande du patronat et du gouvernement.

C'est ainsi que, face à la grève des agents de sûreté dans les aéroports, on a ressorti les mêmes mauvais arguments traitant les grévistes d'égoïstes, d'irresponsables, qui prennent d'autres travailleurs en otages, au risque de compromettre leurs vacances. À d'autres !

Ceux qui accusent ainsi des grévistes qui gagnent 1 100, 1 300 euros pour un travail qui s'effectue dans les pires conditions, parce qu'ils osent réclamer leur dû, c'est-à-dire une augmentation de salaire de 200 euros mensuels, les Sarkozy et compagnie, sont les mêmes qui distribuent des centaines de milliards aux banquiers pour qu'ils puissent continuer à spéculer de plus belle.

Ces grévistes ont montré que, face à des patrons sourds à leurs demandes, il existe un moyen pour se faire entendre : la grève, seule arme dont ils disposent.

Quelles que soient les suites de ce mouvement, les grévistes des aéroports ont déjà remporté une victoire. Victoire morale tout d'abord, en ayant su surmonter toutes les pressions, et elles étaient nombreuses, qui les incitaient à la résignation. Mais pas seulement morale, car ils ont obtenu de leurs patrons, qui campaient sur un refus de toute concession, qu'ils reculent et leur promettent le doublement d'une prime qui aboutit presque à un 13e mois. Avec des conditions telles, cependant, que tous les salariés n'y auront pas droit intégralement. C'est loin de ce qu'ils réclamaient, mais cela montre qu'il est toujours plus efficace de se battre que de baisser les bras.

Pour que le monde du travail mette un coup d'arrêt aux plans d'austérité des gouvernements qui, quelle que soit leur couleur politique, sont au service du patronat, il faudra se battre tous ensemble. Cette grève, menée dans des conditions difficiles et marquée par un recul des patrons, montre qu'une telle perspective est à l'ordre du jour. Et que, élection ou pas, c'est ce qu'il nous faut préparer.

• Chômage en forte hausse

Il faut des mesures de salut public !

L'année 2011 devait être, selon les oracles gouvernementaux, l'année de « l'embellie sur le front de l'emploi ». Elle s'annonce plus désastreuse que l'année précédente et on prévoit pire pour 2012.

En novembre, le chiffre total des demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi en France, y compris dans les départements d'Outre-mer, et qui inclue toutes les catégories de demandeurs d'emplois recensés, activité réduite, stage, formation, maladie, etc., c'est-à-dire les vrais chômeurs, se monte à 5,2 millions de personnes. Les

2 884 800 chômeurs annoncés ne concernent que la métropole et les chômeurs n'ayant pas effectué la moindre heure de travail. La réalité, c'est l'augmentation continue du nombre de chômeurs et de la durée du temps où ils restent au chômage.

Sur un seul mois, les inscriptions à Pôle emploi ont

augmenté de 9,4%. Cette augmentation est la conséquence directe des licenciements réalisés par le patronat : + 6,6% de fins de contrats à durée déterminée, + 9,5% de fins de missions d'intérim. À cela vient s'ajouter, pour la première fois depuis longtemps, l'augmentation de 11,1% du nombre de licenciements officiellement reconnus comme « économiques ». On mesure là l'ampleur du désastre en cours.

Le résultat, c'est l'appauvrissement général des classes

populaires. Les demandeurs d'emploi relevant du RSA – qui touchent 450 euros par mois pour une personne seule – se montent à 513 000, officiellement reconnus. À ceux-ci s'ajoutent, pour un nombre et une pension équivalente, les chômeurs touchant l'Allocation spécifique de solidarité, l'ASS, sans parler des centaines de milliers qui ne touchent plus rien.

Dans cette guerre qui lui est déclarée, le monde du travail ne pourra empêcher les siens

de tomber dans la misère, ne pourra leur garantir un avenir digne, qu'en employant la force collective des travailleurs pour arracher les revendications vitales : en imposant l'interdiction des licenciements, en mettant fin à la précarité, et en obligeant la classe patronale et le pouvoir à répartir le travail entre tous sans perte de salaire, et en faisant financer le tout sur les profits et la fortune accumulés de la classe capitaliste dans son ensemble.

Paul SOREL

• Loi sur le génocide arménien

Donneurs de leçons en quête de suffrages

Le torchon brûle entre les autorités turques et le gouvernement français depuis le vote d'une loi punissant d'un an de prison toute négation du génocide arménien commis par les Turcs en 1915. La Turquie parle de rupture des relations diplomatiques, commerciales, etc. Dans cette affaire, l'hypocrisie du gouvernement français est manifeste.

La notion de « génocide » a été créée par un juriste juif américain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il qualifiait ainsi non pas les massacres en général, mais précisément ceux ayant pour but l'extermination de tout un peuple. Il qualifiait de génocide notamment le massacre des Arméniens en 1915 et celui des Juifs par les nazis.

En 1915, en pleine guerre mondiale donc, la Turquie, dirigée par le mouvement nationaliste Jeune Turc, fit massacrer sur une échelle immense les Arméniens, dont une partie était solidaire de l'armée russe, qui combattait la Turquie.

Aujourd'hui le gouvernement turc reconnaît qu'il y a bien eu massacre. Mais seulement de 500 000 personnes, dit-il, ce qui n'en ferait pas, selon lui, un génocide. La plupart des historiens parlent de 1 200 000 à 1 500 000 tués. Il est évident que les autorités turques n'ont jamais voulu et ne veulent pas reconnaître la vérité sur l'extermination des Arméniens, qu'on

la qualifie de génocide ou pas.

Mais cela n'autorise pas le gouvernement français à s'ériger en professeur de morale pour autant.

Puisqu'il faut remonter au passé, la France a participé, aux côtés d'autres nations commerçantes, à la traite des esclaves noirs qui a dépeuplé l'Afrique jusqu'au début du XIX^e siècle.

La colonisation par la France d'une grande partie de l'Afrique, de l'Indochine et de quelques possessions ailleurs dans le monde s'est accompagnée d'un grand nombre de massacres et d'atrocités. La seule conquête de l'Algérie, à partir de 1830, aurait peut-être fait disparaître le tiers de la population d'alors.

Les guerres contre les peuples qui se battaient contre la domination coloniale ont été abominables. Celle d'Indochine, jusqu'en 1954, aurait causé 500 000 morts. Quant à celle d'Algérie, dont le bilan est contesté, elle va de 250 000 à un million de morts, et des dizaines de milliers de torturés,

essentiellement algériens.

Plus récemment, les troupes françaises se sont associées au gouvernement rwandais de l'époque lorsqu'il a entrepris, en 1994, le génocide contre les Tutsis, dans lequel les autorités françaises n'ont jamais voulu – de même que la Turquie envers les Arméniens – reconnaître leur responsabilité. Alors, le gouvernement français est particulièrement mal placé pour donner des leçons.

La raison de fond de la loi qui vient d'être adoptée c'est la présence, sur le sol français, de 500 000 personnes d'origine arménienne, ayant le droit de vote et particulièrement sensibles à cette question du génocide de 1915.

Quant au PS, tout en dénonçant l'aspect électoraliste de la loi adoptée par l'Assemblée nationale, il fait de la surenchère à cet égard.

D'abord les socialistes ont voté cette loi et maintenant ils réclament qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat, de façon que la majorité, de gauche du Sénat puisse la voter aussi de façon démonstrative.

L'électorat d'origine arménienne est décidément très courtisé.

André VICTOR

• Quitter plus vite la maternité ?

Un mauvais coup de plus

La Caisse nationale d'assurance maladie veut étendre à l'ensemble du pays une expérience testée depuis 2010 dans plusieurs départements, qui vise à limiter à deux ou trois jours la durée du séjour dans les maternités des femmes dont l'accouchement s'est déroulé sans complications.

La Cnam propose en contrepartie un accompagnement à domicile effectué par une sage-femme libérale, qui viendrait voir la mère une première fois le lendemain de son retour chez elle, et une seconde et dernière fois la semaine suivante.

Même si le ministre de la Santé Xavier Bertrand justifie cette mesure en disant qu'elle « repose bien souvent sur une demande des mères » et qu'elle ne se fait pour l'instant qu'au volontariat, il est évident qu'il s'agit avant tout de raisons économiques. En diminuant par deux le temps d'occupation des lits, actuellement supérieur à quatre jours, cela ouvre la voie pour

fermer encore plus de maternités. En revanche, ce sera tout bénéfice pour les cliniques ou les hôpitaux privés qui pratiquent des accouchements puisque, en étant payés à l'acte, ils touchent la même somme forfaitaire de 2 200 euros, que le séjour dure deux ou huit jours. Mais pour les femmes, si ce projet se développe, avec en plus le risque que cela ne se fasse plus au volontariat, ce serait un recul supplémentaire. Déjà, le temps passé à la maternité a diminué au fil des années. Mais deux jours après l'accouchement, alors que « les femmes et les enfants sont fragiles, on les éjecte des maternités », dénonce le président de

la Fédération des médecins de France. Un accompagnement plus long est indispensable aux mères dont c'est le premier enfant pour se familiariser avec les bons gestes et savoir déceler d'éventuels symptômes

inquiétants. Quant aux mères de famille nombreuse, particulièrement celles de familles populaires, elles n'auront même plus le temps de souffler un peu, et seront obligées de s'occuper à la fois d'un nourrisson, qui

leur prend une bonne partie de leur temps, de leurs autres enfants, des repas et des tâches ménagères.

Une attaque supplémentaire contre la santé.

Marianne LAMIRAL

• Prothèses mammaires

Une « démarche capitaliste » qui en dit long

Une « démarche capitaliste », c'est en ces termes que l'avocat de la société PIP (Poly implant Prothèse) a justifié l'utilisation par cette entreprise d'un gel défectueux dans la composition des implants mammaires. Maître Haddad a cyniquement déclaré : « Le problème est un problème de prix de revient et de coût, donc de bénéfice. »

Et qu'importe à cette entreprise et à son dirigeant, Jean-Claude Mas, que des centaines de milliers de femmes de par le monde aient reçu ces prothèses défectueuses, puisqu'avec cette tricherie les bénéfices étaient bien là. Combien d'actionnaires se sont enrichis sur les risques de santé imposés aux femmes? On ne le saura pas puisque, depuis la liquidation de cette société en 2010, qui était le numéro trois mondial du secteur, c'est comme s'il n'y avait plus de responsable.

Aujourd'hui, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, semble prendre conscience des risques encourus par les femmes, en recommandant « à titre préventif et sans caractère d'urgence » que le retrait des prothèses mammaires PIP soit proposé aux femmes concernées.

Les frais liés à l'explantation de prothèses, incluant l'hospitalisation, seront pris en charge par l'Assurance maladie. En revanche, seules les femmes relevant d'une chirurgie reconstructive post-cancer du sein se

verront rembourser la pose de nouvelles prothèses. Pourtant le mal a été fait pour toutes les femmes qui ont eu un implant mammaire.

En 2010, le parquet de Marseille a ouvert une enquête préliminaire et la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) qui va devoir assumer les frais des opérations de retrait des prothèses, porte aujourd'hui plainte, à juste titre, pour tromperie et escroquerie. Mais, dans cette affaire, le ministère de la Santé et l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) sont responsables de ne pas avoir effectué les contrôles qui auraient été nécessaires avant la mise sur le marché de ces implants.

Les dangers dans le domaine de la santé ne pourront être éradiqués que le jour où il y aura un contrôle exercé par les travailleurs et la population sur le fonctionnement de ce genre d'entreprises, c'est-à-dire sur leurs comptes et sur les méthodes de fabrication.

Catherine OLIVIER



Ph. Payfu

• Restos du cœur

Sarkozy le cynique en campagne

Jeudi 22 décembre, Sarkozy s'est invité sans vergogne au centre de gestion des Restos du cœur du Val-de-Marne, à Vitry, dans un département où, encore tout récemment, 750 familles ont été mises à la rue du fait de la réduction des moyens du Samu social.

Mais le pas encore candidat déclaré s'en soucie comme d'une guigne. Lui qui avait fait campagne en 2007 comme le « candidat du pouvoir d'achat » et « du plein emploi » et qui a surtout soigné le pouvoir d'achat des riches et plongé un million de travailleurs de plus dans le chômage, était là pour faire sa publicité. Il s'agissait, selon *Le Figaro*, de réduire son déficit de communication en direction des classes populaires qui voient toujours en lui, à juste titre, « le candidat du Fouquet's ».

À côté des bénévoles, les Restos emploient des travailleurs précaires, certains d'entre

eux ont profité de sa visite pour lui faire part de leur inquiétude concernant leur contrat qui s'arrêtera à la fin de l'hiver. Le président n'a trouvé qu'une vague « Bonnes fêtes quand même » à leur lancer.

Selon *Le Monde*, devant les responsables des Restos du cœur, il a eu ensuite le culot de se féliciter de sa politique de construction de logement social qui, à ses yeux, serait suffisante si ces logements n'étaient pas indûment occupés « par des personnes qui ne devraient pas y être ». Selon lui, « on ne peut pas passer toute sa vie dans un logement qu'on a obtenu à l'âge de 30 ans », s'est-il indigné,



rejetant ainsi les conséquences de sa politique qui a appauvri les classes populaires sur ceux qui en sont victimes et qui a pour conséquence justement que certains ne peuvent survivre que grâce aux Restos du cœur. Et ce nombre est en forte augmentation, de 5 à 8 % de

plus que l'an dernier, si bien que les Restos du cœur cherchent cinq millions d'euros supplémentaires pour aller au bout de leur campagne 2011-2012.

Cinq millions que Sarkozy s'est bien gardé d'apporter avec lui!

Jacques FONTENOY

• Départ en retraite à 60 ans pour pénibilité du travail

Une escroquerie

Alors que la « réforme » des retraites votée en 2010 portait à 62 ans la possibilité de partir en retraite, un décret publié en janvier 2011 précisait les conditions, liées à la pénibilité, auxquelles les salariés pouvaient prétendre pour continuer à partir à 60 ans.

Les premiers chiffres, datant de la mi-octobre, montrent que moins de 500 salariés seulement ont pu bénéficier de cette mesure entrée en vigueur le 1^{er} juillet.

Les conditions en étaient déjà très restrictives puisque seuls les salariés pouvant justifier d'un taux d'incapacité permanente de 20 % peuvent liquider leurs droits à 60 ans, à condition cependant qu'au moins 10 % de leur invalidité relève d'un seul accident du travail ou d'une seule maladie professionnelle. Ceux qui souffrent d'un taux d'invalidité compris entre 10 % et 20 % doivent, eux, avoir été exposés pendant dix-sept ans à un des facteurs définis dans le décret (port de charges lourdes, travail de nuit, exposition à des produits dangereux, etc.), leur dossier étant de plus examiné par une commission qui décide s'il faut leur accorder, ou pas, un départ anticipé à la retraite.

En trois mois, 1 338 demandes ont été déposées, et seuls 466 départs à 60 ans ont été autorisés. On est loin du nombre de 30 000 salariés que clame le gouvernement lors de la parution du décret! Et quand les syndicats, et particulièrement la CFDT, se réjouissaient des « avancées » qu'ils avaient obtenues, pendant les discussions sur la réforme des retraites, parce que le gouvernement acceptait de prendre en compte la notion de pénibilité du travail, on en voit maintenant le résultat.

Marianne LAMIRAL

• Nos lecteurs nous écrivent

Les licenciés âgés en fin de droits traités comme du linge sale

À l'heure où le gouvernement prétend que l'augmentation de l'espérance de vie implique de reculer l'âge requis pour partir en retraite, je voudrais faire part de mon témoignage sur la façon dont sont traités un certain nombre de travailleurs âgés victimes de licenciements.

Aujourd'hui âgée de 58 ans, j'ai été, en janvier 2008, licenciée de Jabil une entreprise de Brest sous-traitante d'Alcatel. Il nous avait été dit à l'époque qu'à l'issue de notre période de chômage indemnisé et en attendant de pouvoir

bénéficier de notre pension de retraite, nous pourrions toucher l'AER (Allocation Équivalence Retraite).

Mais depuis, le gouvernement a supprimé l'AER. Du coup, à l'approche de la fin de mes 36 mois d'indemnisation au titre du chômage, Pôle emploi s'est inquiété de me remettre au travail en me demandant de rechercher activement un emploi et me proposant un stage pompeusement baptisé « Cible Emploi » censé aider les chômeurs à retrouver un travail. Il s'agit d'occuper les chômeurs en leur apprenant à « évaluer leurs compétences », à rédiger des CV ciblés et à « bien

se vendre aux employeurs ». Et pour chaque chômeur « pris en charge », les entreprises qui vendent ces prestations à Pôle emploi puisent dans les caisses. L'animatrice du stage étant bien en peine de me dire ce que je faisais dans cette galère à mon âge, j'ai posé la question à Pôle emploi qui m'a répondu que tout compte fait il valait mieux que j'arrête car cela coûtait très cher.

Puis a été annoncée la mise en place d'une ATS (Allocation Transitoire de Solidarité) en remplacement de l'AER. Seulement les conditions requises pour en bénéficier sont plus restrictives que celles d'avant

et 11 000 personnes en seraient exclues. Comme j'étais moi-même exclue de l'ATS, Pôle emploi m'a proposé un nouveau stage, identique au précédent.

Bref, alors que j'ai toutes mes annuités, ayant travaillé depuis l'âge de 18 ans, je me sens traitée comme un paquet de linge sale, dont personne ne sait quoi faire mais qu'il n'est pas question d'indemniser.

À noter que localement, la CGT suit cette affaire et que des actions sont prévues pour exiger que l'ATS soit étendue à tous les travailleurs âgés licenciés en fin de droit.

F. C. Brest

Solidarité avec ceux de Continental!

Mercredi 4 janvier à Amiens à 11 heures devant la gare

Lutte Ouvrière appelle à se joindre à la manifestation organisée par le Comité de lutte des travailleurs de Continental-Clairoix à l'occasion du procès en appel diligenté par le pouvoir en vue de faire annuler la relaxe prononcée par le tribunal de Compiègne au bénéfice de Xavier Mathieu. Car après avoir été désavoué par la justice dans la procédure précédente qui visait à faire condamner pour l'exemple sept travailleurs de

Continental pour leur participation à une manifestation, le pouvoir a récidivé pour faire condamner cette fois Xavier Mathieu, un de leurs porte-parole, pour avoir refusé de donner son ADN. Encore une fois désavoué par le tribunal de Compiègne, qui trouvait en somme que trop c'est trop, le ministère a tenu à montrer sa hargne antiouvrière jusqu'au bout en provoquant ce nouveau procès devant la cour d'appel d'Amiens.

Ce qui est en jeu bien sûr, c'est de sanctionner tous les travailleurs de Continental d'avoir osé se battre jusqu'au bout et sans relâche pour arracher des reculs à leurs patrons et au gouvernement. Mais au-delà, le ministère tient à montrer qu'il est prêt à s'en prendre à tous les travailleurs qui voudraient remettre en cause la dictature patronale. C'est bien pourquoi en manifestant leur solidarité ce jour-là, les travailleurs, les militants ne

feront pas que défendre Xavier Mathieu et tous les travailleurs de Continental, mais aussi tous les travailleurs et leur droit à se battre pour défendre leurs droits et leur dû.

Relaxe pour Xavier Mathieu ! Non à l'acharnement judiciaire contre les travailleurs en lutte

• Aéroport de Roissy Onze jours de grève

Lundi 26 décembre, les agents de sûreté de l'aéroport en étaient à leur onzième jour de grève, votée à l'assemblée générale du matin par 250 grévistes. Désormais tout le monde connaît dans le pays la situation de ces sous-traitants des aéroports, travaillant sept jours sur sept, même le dimanche, pour un salaire proche du smic, et encore à condition d'être à temps plein, ce qui n'est pas le cas de tous. Et soumis de plus à de longues vacances, debout, sans cantine ni salle de repos décente, subissant les horaires contraignants et les temps partiels imposés avec 4 heures de travail par jour. Leur révolte s'est fait entendre et c'est là un succès de leur grève.

Oui, les travailleurs se sont fait respecter et la semaine a vu les directions aller de recul en recul. Le préfet voulait interdire aux agents de défilé dans les aérogares, mobilisant immédiatement des dizaines des policiers harnachés comme des Robocop. Eh bien, depuis dix jours, les grévistes se réunissent dans le hall du terminal E et font le tour des terminaux à 400 ou 500, s'adressant aux autres salariés de la plate-forme et aux passagers et dénonçant la présence de gendarmes à leurs postes de travail. De même ces patrons arrogants de la sûreté qui ne voulaient

pas discuter ont dû ouvrir une négociation nationale. Ils ne voulaient pas parler argent ou salaire, et ils ont dû faire des concessions sur ce plan aussi.

Mais la négociation a donné lieu à une jolie comédie ! Deux premières séances de discussion pour rien se sont tenues à Roissy, où les salariés ont imposé la présence d'une délégation de grévistes, ce qui a profondément déplu au ministre des Transports Mariani. Aussi les patrons et le médiateur du gouvernement ont déplacé la séance de négociation à 30 kilomètres de Roissy, Gare du



Nord à Paris, et l'ont limitée aux représentants syndicaux. Des syndicalistes grévistes de Roissy étaient néanmoins présents, tenant au courant leurs camarades et faisant entendre leur voix. Cela a énévéré ces messieurs du patronat dont l'un a dit : « Ce n'est pas la démocratie en direct, ici... » Eh bien si !

Les patrons de la branche,

tout en refusant toute négociation sur la revendication des 200 euros par mois et le paiement des jours de grève, ont fini par proposer vendredi, veille de Noël, une augmentation des primes. Un doublement de la prime de performance individuelle, ce qui la porterait à un mois de salaire, mais avec seulement 500 euros garantis, et le restant soumis à des critères aléatoires et arbitraires, comme aujourd'hui. De plus cette prime n'est pas versée à ceux qui ont moins d'un an d'ancienneté, nombreux à

travail, considérant que c'est leur lutte qui a permis ce premier recul des patrons.

Et la grève a d'ores et déjà changé bien des choses pour les quelque 350 agents de sûreté qui l'ont faite. Ils ont relevé la tête, affirmé leur dignité et comme le disait l'un d'eux, « cela n'a pas de prix ». Même si d'autres travailleurs, aussi mal payés et aussi corvéables que les agents de sûreté mais autant indispensables au fonctionnement de l'aéroport, ne les ont pas rejoints dans la grève, ce qui aurait changé le rapport de force, beaucoup ont marqué leur soutien aux grévistes.

Face à la cohésion de classe des patrons, des entreprises de sûreté aux aéroports en passant par les compagnies aériennes, il est indispensable que les travailleurs se battent tous ensemble et se donnent les moyens de diriger eux-mêmes leur grève jusqu'au bout sans se laisser dicter le moment de la reprise par qui que ce soit.

Correspondant LO

• Aéroport Toulouse Blagnac Fiers de leur mouvement

Démarrée le vendredi 16 décembre, la grève des agents de sûreté d'ICTS est restée massive tout au long de la semaine suivante. Avec 100% de grévistes aux premiers jours, le nombre d'agents reprenant le travail n'allait pas dépasser la dizaine les jours suivants, sur un effectif de 170.

Les grévistes d'ICTS s'adressaient aussi aux agents de la Brink's, l'autre société de sûreté de l'aéroport (160 salariés). Ceux-ci sont restés pour la plupart au travail et ont été utilisés au maximum par les patrons pour affaiblir les conséquences de la grève. Certains venaient en renfort sur leurs jours de repos et même cinq d'entre eux ont été envoyés à l'aéroport de Lyon, où la grève des agents de la Brink's par contre était massive.

Dans un de leurs tracts distribué aux agents de la Brink's, les grévistes d'ICTS expliquaient : « Beaucoup d'agents de la Brink's nous ont fait part de problèmes internes liés aux syndicats. Mais on ne fait pas grève



cause d'un turn-over important. À la toute fin, les patrons ont rajouté une augmentation de 1,60 euro par jour de la prime panier, l'équivalent de 370 euros d'augmentation sur l'année, mais les patrons s'arrangent parfois pour donner des vacances courtes afin de ne pas la payer. Ils ont enfin accepté la reprise à 100% du personnel en cas de changement de société titulaire du contrat, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Mais ils avaient le front de poser un ultimatum : si leurs propositions n'étaient pas acceptées le lendemain samedi à 12 heures, elles seraient retirées !

Malgré cela, la grève a continué. Samedi, il y avait 50% des 4 000 salariés encore en grève, dimanche férié (payé double), 38% d'après

Aéroports de Paris. Les grévistes refusaient cette proposition, estimant que ce n'était pas ce qu'ils demandaient.

Mais lundi 26, à part la CGT, les directions syndicales ont signé le protocole, souvent contre l'avis de leurs propres élus de Roissy et contre celui de l'assemblée des grévistes. Beaucoup ont exprimé leur colère contre les signataires.

Si les grévistes n'ont pas obtenu ce qu'ils demandaient, ils ont obtenu un accord qui concerne l'ensemble des 10 000 salariés de toutes les sociétés de sûreté opérant sur l'ensemble des aéroports du pays. Ils ont fait reculer les patrons et ils sont fiers de leur lutte et de s'être fait entendre de tous les travailleurs du pays.

Correspondant LO

• Michelin – Saint-Doulchard (près de Bourges) À force de trop tirer sur la corde, ça a pété !

Depuis plusieurs semaines, la direction a décidé de faire la chasse aux temps morts. Elle a entrepris de nous fliquer en début et en fin de poste, pendant les temps de pauses et de casse-croûte, en étant physiquement présente dans l'atelier, allant jusqu'à attendre les ouvriers au pied des machines.

Cette politique de la direction remet en cause les usages qui existent depuis trente ans et qui permettent à tous ceux qui le souhaitent de prendre leur douche sur le temps de travail. L'objectif avancé par la direction est d'augmenter le temps de présence au poste et la productivité.

Dans l'atelier de Recharge, une dizaine d'ouvriers, à qui la direction refusait la possibilité de prendre leur douche sur le temps de travail, décidèrent de ne plus se rendre à la petite réunion quotidienne qu'organisent les chefs. Au bout de cinq jours, la direction envoyait à chacun une lettre

« pour un entretien en vue de sanctions ».

Cela fit le tour des équipes et, mercredi 14 décembre, dès l'équipe de nuit, nous décidions de débrayer une demi-heure après le casse-croûte.

Nous nous sommes réunis, soutenus par les syndicats CGT, SUD et FO, et avons décidé d'exiger le retrait des menaces de sanctions, le retour aux usages pour les douches et l'arrêt des flicages.

L'équipe du matin emboîta le pas à l'équipe de nuit et débraya majoritairement, en exigeant en assemblée générale que la direction vienne s'expliquer. Dans un premier temps,

celle-ci refusa, puis accepta de recevoir une délégation composée de représentants syndicaux et de salariés.

À 17 heures, elle annonçait qu'elle retirait les menaces de sanctions, qu'elle acceptait que les douches soient prises sur le temps de travail pour un certain nombre de postes. Pour ce qui était du flicage, là, par contre, elle ne voyait pas de quoi nous parlions, mais promet que, s'il y avait « une dérive », elle mettrait en place... un groupe de travail !

Pour tous les camarades, ce recul est une victoire. Chacun était fier d'avoir montré solidarité et détermination face aux brimades de la direction. Et pour les jeunes qui débrayaient pour la première fois, ce fut une bonne expérience. Et c'est bon pour le moral en cette fin d'année.

Correspondant LO

• SNCF-Technicentre – Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) Ça ne passe pas

À l'atelier du Technicentre Matériel de Villeneuve-Saint-Georges (TMV), sont réparés les rames du Transilien. Sous prétexte d'un plan dit « lignes sensibles » destiné à améliorer la fréquence des trains de banlieue, les conditions de travail des 140 ouvriers devraient être dégradées.

Le Syndicat des transport d'Ile-de-France, le STIF, a demandé à l'atelier de mettre plus de rames en circulation aux heures de pointe sur la ligne D du RER. Pour satisfaire la demande, la SNCF entend accroître la charge de travail de

tous, et en particulier de ceux de la Manœuvre moteurs, service chargé de passer les rames d'un atelier à l'autre et de préparer les trains aux départs.

À l'atelier du Transilien, dès le début janvier, la direction a prévu de mettre progressivement en place des roulements d'horaires de travail décalés, avec des horaires multiples, du travail de nuit pour un plus grand nombre, des week-ends travaillés, etc.

Mais son organisation aux dépens des conditions de travail n'est pas passée sans réaction. Les tentatives de la direction

pour faire accepter son projet par les plus jeunes embauchés de l'atelier Transilien n'ayant pas réussi, et l'effervescence montant, la direction a préféré reculer.

Les travailleurs ont obtenu la révision des nouveaux roulements et qu'un véritable plan de formation soit mis en place pour les derniers embauchés. Enfin, certains jours de repos pourront être pris sans qu'elle puisse s'y opposer pour raison de service, comme elle sait le faire trop souvent.

Correspondant LO

• Manoir Industries – Bar-sur-Aube La direction cède partiellement

Jeudi 22 décembre, c'est en assemblée générale que les grévistes de Manoir Industries ont décidé d'accepter l'accord négocié par les représentants du personnel emmenés par la CGT, et d'interrompre le mouvement pendant la période des fêtes. Les 1 200 euros réclamés pour rattraper le retard par rapport aux autres usines du groupe n'ont pas été obtenus. La direction a cédé une prime de 800 euros, payée en deux

fois sur le mois de décembre et celui de janvier prochain, s'ajoutant à l'augmentation de 2,5% des salaires et au déblocage de la prime de Noël.

Après sept jours de grève, avec des piquets constants, qui ont totalement bloqué l'activité de l'usine, les salariés ont repris la tête haute et avec le sentiment de s'être fait respecter par une direction qui ne voulait jusque-là rien entendre de leurs revendications salariales.

Plus de 80% de l'usine en grève, la plupart des ouvriers n'avaient jamais vu ça, et chacun est bien conscient que c'est cela qui a fait partiellement céder le patron du site.

Restent d'autres revendications, toujours liées aux fiches de paie, et qui feront l'objet de négociations à la rentrée. La direction dit « ne pas vouloir de grève en début 2012 ». Ce n'est pas gagné pour elle.

Correspondant LO

• SeaFrance – Port de Calais

La compagnie ne doit pas couler !

Lundi 19 décembre, le tribunal de commerce de Paris a reporté au 3 janvier 2012 sa décision concernant l'avenir de la compagnie maritime SeaFrance. Environ 200 travailleurs se sont déplacés à Paris pour soutenir la CFDT, syndicat majoritaire, qui a présenté son projet de SCOP (Société coopérative et participative), dont les salariés seraient actionnaires. Le dossier a été retoqué par le tribunal, mais la liquidation n'a pas été prononcée.

Depuis plusieurs mois, SeaFrance est en redressement judiciaire et cette société, dans laquelle la SNCF est actionnaire à 100 %, est en plein naufrage social. Invoquant des pertes financières, la SNCF et l'État veulent se désengager et laissent couler cette entreprise où 800 emplois ont déjà été supprimés et qui n'a plus que quatre navires sur la traversée Calais Douvres, au lieu de six auparavant.

Depuis le 16 novembre, des administrateurs judiciaires gèrent les affaires courantes de SeaFrance. À partir de cette date, plus aucun ferry n'a effectué de traversée. Ils sont à quai, sous surveillance policière. Le personnel ne peut plus se déplacer sur le port car ses badges ont été démagnétisés, sauf pour quelques marins qui se rendent à bord pour assurer la sécurité.

Depuis plusieurs semaines, les 800 travailleurs restants de

SeaFrance et les centaines de salariés de la sous-traitance vivent dans l'angoisse de perdre leur emploi. Malgré l'engagement financier de plusieurs milliers d'euros d'une partie des salariés voulant s'engager dans la SCOP, le montant total est largement insuffisant. Après plusieurs réunions avec des représentants des collectivités territoriales (Conseil régional, mairies, etc.), les syndicalistes CFDT ont obtenu des promesses de subventions à hauteur de 15 millions d'euros. Mais ces subventions sont conditionnées par l'apport d'autres financeurs, car il faudrait dans un premier temps 25 millions d'euros pour un redémarrage de l'activité, et 25 millions supplémentaires pour l'année suivante. Mais personne d'autre ne se bouscule aux portillons pour apporter, dans un premier temps, au moins 10 millions d'euros.



Une bonne partie des travailleurs se raccrochent à cette solution de SCOP. À Calais, environ 800 personnes, en présence d'élus de gauche et de droite, ont manifesté pour défendre la SCOP.

Le ministère des Transports se contente d'écouter les syndicalistes et déclare qu'il est très sceptique sur l'avenir de la SCOP, préférant peut-être la solution proposée par les armateurs privés, LDA (Louis Dreyfus Armateurs) et la

compagnie danoise DFDS. Ils avaient fait une proposition de reprise partielle avec trois ferries, 400 emplois et la garantie des conventions sociales avec le maintien du pavillon français pendant deux ans. L'État ne veut pas mettre un sou et la SNCF fait le mort. Pourtant c'est bien l'État et la SNCF qui sont responsables de cette situation et c'est donc à eux de renflouer la compagnie.

Correspondant LO

• France Télécom – Mérignac (banlieue bordelaise)

La vérité doit être dite

Le 26 avril 2011, Rémy Louvrado, 57 ans, fonctionnaire chez France Télécom à Mérignac (dans la banlieue de Bordeaux) s'est suicidé en s'immolant par le feu sur l'un des lieux où il avait travaillé.

Mais alors que de nombreux éléments mettent en évidence la responsabilité de France Télécom, l'enquête initiale vient d'être classée sans suite. C'est scandaleux. C'est pourquoi la famille vient de porter plainte avec constitution de partie civile contre France Télécom, pour savoir ce qui s'est vraiment passé et que la vérité soit dite.

Après le suicide de Rémy Louvrado, France Télécom n'a même pas daigné recevoir

la famille. L'entreprise s'est contentée d'un courrier l'informant qu'elle reconnaissait la faute du service et qu'elle verserait une pension. Mais aucune explication, pas un mot sur ce qui a pu amener ce salarié à ce geste.

Si France Télécom refuse de dire quoi que ce soit, c'est parce qu'une fois de plus, sa responsabilité est bien lourde. Rémy Louvrado faisait partie de ces milliers de salariés, en particulier fonctionnaires,

que l'entreprise a voulu faire démissionner après 2004, avec des méthodes de « management » qui ont poussé des dizaines d'entre eux au suicide. Sur ses dix-huit dernières années de carrière en tant que cadre, il a dû changer plus d'une dizaine de fois de fonctions. La direction lui faisait faire tout et n'importe quoi, comme le flicage du personnel des centres d'appels. Elle refusait sous divers prétextes les mutations qu'il demandait. À tel point qu'en 2009, il avait écrit à sa hiérarchie « *Je suis de trop.* »

Le dernier poste qu'il a

occupé était un cadeau empoisonné. Il était chargé des questions liées aux conditions de travail et de sécurité dans les sites du Sud-Ouest. Mais sans aucun moyen, rien qu'un petit bureau sans tiroir, sans étagère et sans téléphone fixe ! De quoi miner cet homme qui prenait réellement cette tâche au sérieux, contrairement à son patron.

Le sens de la justice voudrait qu'il y ait au moins un procès, que les sales méthodes de France Télécom soient mises sur la place publique et que l'entreprise soit condamnée.

Correspondant LO

Réquisition des logements vides !

Une centaine de mal-logés ont organisé un « petit Noël des sans-abris » devant le ministère du Logement. Elles réclamaient le respect de la loi Dalo, censée reloger les prioritaires, presque jamais appliquée. Ils revendiquaient également la réquisition des logements vides.

Selon l'Insee, rien qu'en

Île-de-France il y a plus de 320 000 logements vides. La plupart seraient utilisables de suite si l'État les réquisitionnait. En outre, l'État ne construit pas les logements manquants. Ce sont ces choix politiques qui nourrissent la crise du logement.

A. V.



• Crous de Grenoble

Il faut maintenir les effectifs

Le mécontentement des salariés du Crous (Centre régional des œuvres universitaires) de Grenoble est profond et a conduit deux cents salariés (plus de la moitié de l'effectif, titulaires et CDD compris) à faire une journée de grève avant les départs en vacances de fin d'année.

Le facteur déclenchant a été l'annonce du non-renouvellement des contrats CDD. Les tâches que ces personnels accomplissent devront être effectuées par le personnel titulaire déjà surchargé et en sous-effectif par rapport aux besoins.

Lors de la rentrée scolaire, la nouvelle directrice avait annoncé la couleur : suppression des CDD, étude des besoins, plan de répartition... Selon elle, les normes de l'hôtellerie devraient s'appliquer pour le nettoyage dans les résidences universitaires, soit une personne pour 110 chambres ! C'est ne pas savoir que dans un hôtel il n'y a pas de cuisines à nettoyer, pas de sanitaires et douches extérieurs, pas les vitres à faire ni les murs, ni les portes...

Les employés en CDD, dont la plupart sont des femmes chargées de famille, vont se retrouver dans l'angoisse du chômage. Certaines ont de nombreuses années d'ancienneté, jusqu'à huit ans pour quelques-unes. Depuis des années, la direction a exploité à fond ces salariés en leur faisant remplacer des titulaires et, là, elle s'en débarrasse car, prétend-elle, ils pèsent trop sur le budget ! Elle ne raisonne pas de la même manière lorsqu'elle réalise des résidences universitaires « hôtelières » de luxe, avec peignoirs et chaussons dans chaque chambre.

L'ensemble du personnel ne veut pas continuer à travailler dans ces conditions de sous-effectifs, où presque 20 % des postes sont « gelés », alors que des CDD sont mis dehors. La résistance à cette nouvelle aggravation des conditions de travail vient de s'exprimer, certains pensent que ce n'est qu'un début et qu'il va falloir se battre non seulement pour maintenir les effectifs, mais pour plus de personnel.

Correspondant LO

• PSA Peugeot-Citroën – Mulhouse (Haut-Rhin)

Des suppressions d'emplois qui en préparent d'autres

Le 21 décembre, alors que la majorité des salariés de l'usine PSA de Mulhouse étaient au chômage technique, la direction annonçait qu'en mars 2012 elle supprimerait une des deux équipes de doublage de la ligne de montage des 206+ et des 308. En fait, PSA projette de réaliser toute la fabrication de la 308 à Sochaux, et de réduire du coup la production sur cette ligne à Mulhouse avant le lancement de deux nouveaux modèles.

La conséquence de cette suppression d'équipe va être le renvoi au chômage de 600 intérimaires – soit quasiment la moitié de l'effectif intérimaire de l'usine. Quant aux travailleurs en CDI qui sont employés dans cette équipe, ils seront reclassés au sein de l'usine, mais en se voyant imposer un changement d'horaire ou de secteur.

Pour les travailleurs de l'équipe qui restera en place sur cette ligne des 206+, la cadence de production devrait être maintenue à quarante-cinq véhicules par heure. Et à Sochaux – usine distante de 60 km –, le surplus de production de 308 devrait se faire sans effectifs supplémentaires, c'est-à-dire avec des rythmes de travail toujours plus rapides. PSA va donc priver d'emploi et de salaire 600 travailleurs et surcharger de travail ceux qui restent.

Et au-delà de cette suppression d'équipe de travail à Mulhouse, PSA suit strictement son plan de fermeture de l'usine d'Aulnay, contenu dans une note confidentielle qui avait été dévoilée par la CGT en juin dernier. En effet, lorsque la direction du groupe choisit de réaliser toute la production de la 308 à Sochaux, c'est pour « laisser de la place » à Mulhouse pour la production de la 208 à partir du printemps prochain – modèle qui est également fabriqué

à Poissy. Ce qui signifie que l'usine de Mulhouse serait en mesure plus tard de produire davantage de 208, cette fois afin de laisser de la place à Poissy pour la remplaçante de la C3... qui ne serait donc pas produite à Aulnay, dont la direction projette la fermeture en 2014.

Tout ce plan qui est en train de se dérouler, PSA l'a prévu depuis longtemps. Le fait qu'il ait pu être rendu public, que les travailleurs du groupe en aient pris connaissance, change un peu la donne : non seulement toutes les décisions de répartition de production et



de suppressions d'emplois le confirment, mais cela doit permettre aux salariés du groupe de s'y préparer, et surtout d'avancer leurs objectifs pour contraindre PSA à remballer ses attaques.

Des objectifs qui sont d'imposer la répartition du travail entre tous les bras disponibles, sans baisse de salaire, sans fermeture d'usines, et sans emplois supprimés.

Correspondant LO

• PSA – Sochaux (Doubs)

Le plan de licenciements en action

Elle est technicienne en DAO/CAO chez Peugeot à Sochaux. Elle dessine des chariots pour le flux des pièces fabriquées aux quatre coins de l'Europe, et qui transitent jusqu'à l'atelier du Montage. Mais elle est une « BEX » (bureau d'études extérieur). Et le 3 décembre dernier, elle a reçu par courrier un préavis de licenciement.

En en-tête de ce courrier, ce n'est pas PSA, mais Assystem, une grande entreprise prestataire qui l'a embauchée avec un contrat « CDIC »,

c'est-à-dire un « contrat à durée indéterminée... chantier ».

C'est un CDI qui peut s'arrêter n'importe quand, la preuve, Assystem l'a placée chez Peugeot en 2008 pour lui annoncer aujourd'hui : « Actuellement, vous êtes en préavis de licenciement, car nous n'avons plus de poste à vous proposer. » Il a suffi d'un signe de Peugeot pour que cette « boîte presta » obtempère et déchire le contrat. Dans son service, ils sont plus d'une vingtaine de BEX dans la

même situation, et à Sochaux encore des dizaines d'autres pour d'autres entreprises.

Le PDG Varin et à sa suite le gouvernement et Sarkozy l'avaient promis : PSA réduirait ses effectifs sans licenciement sec ! Mensonges ! PSA paye des entreprises, de prestataires ou autres agences d'intérim, pour mettre une croix sur des centaines de travailleurs qui ont fait les profits de la famille Peugeot.

Correspondant LO

• Municipalité de Grenoble

Le mécontentement gagne du terrain

À la Ville et au CCAS (Caisse communale d'action sociale) de Grenoble (ville dirigée par le socialiste Michel Destot), le ras-le-bol est devenu palpable. Depuis deux ans, les salaires sont bloqués et le nombre des agents promus pour des avancements de grade (seule façon dans le Public d'obtenir des augmentations) est très faible.

Suite aux heures d'information syndicale faites dans les services depuis la rentrée de septembre, plus de 200 agents municipaux se sont retrouvés en assemblée générale à l'hôtel de ville jeudi 8 décembre à l'appel de la CGT. Plusieurs revendications ont été mises en avant.

La première est la prise en charge par l'employeur de la

prévoyance, ce qui équivaut au maintien du salaire en cas d'arrêt maladie de plus de trois mois.

La seconde revendication concerne l'augmentation du nombre de promotions et d'avancements de grade. À la Ville de Grenoble et au CCAS, le nombre d'agents promus diminue d'année en année puisque la municipalité fait le

choix d'exclure automatiquement des avancements 70 % des agents proposés par leur hiérarchie directe.

Enfin, il est demandé l'embauche des collègues à statut précaire. Pour fonctionner correctement, la présence de ces collègues de façon stable est indispensable.

Lundi 12 décembre, la CGT a été reçue par le maire et la direction générale, qui sont restés vagues, « comprenant » la revendication sur la prévoyance, mais pas celle des promotions. Pourtant la nécessité d'augmenter les salaires est une idée

simple à comprendre !

Comme convenu à l'assemblée générale, les travailleurs étaient nombreux en grève mardi 13 décembre. Ils se sont retrouvés derrière la banderole des municipaux, à manifester autant contre l'austérité nationale du gouvernement de droite que contre celle mise en place localement par la municipalité socialiste. Et l'idée qu'il allait falloir se retrouver dès le début de 2012 pour faire bouger les choses était présente chez bon nombre d'entre nous.

Correspondant LO

• La Poste – Montargis (Loiret)

Ras le bol de la surcharge de travail

Le 15 décembre à l'appel des syndicats, plus de la moitié des facteurs de la PPDC (plate-forme de la préparation et de la distribution du courrier) de Châlette-sur-Loing étaient en grève. Cinquante grévistes ont dit stop au dépassement d'horaire, au non-paiement des heures supplémentaires et aux repos supprimés.

Cette plate-forme est installée dans des bâtiments flambant neufs. Les locaux sont du 21^e siècle, mais les conditions de travail sont, elles, du début du 20^e siècle. Même les vélos électriques censés alléger la charge de travail ne tiennent pas le choc.

La direction ose dire que si les facteurs dépassent leurs heures de fin de service, c'est parce qu'ils sont trop lents. Pour tenir les objectifs, il faudrait distribuer trente colis à l'heure, mission impossible vu la zone géographique à couvrir. La direction affirme également qu'à la distribution du courrier nos tournées doivent être faites en quatre heures. Pour ce faire, encore faudrait-il que les facteurs partent du centre à 9 h 10 : impossible aussi, compte tenu du travail à faire avant la tournée.

Alors les facteurs, comme les vélos électriques, ne supportent plus la surcharge et, le 15 décembre, ils se sont retrouvés devant le centre pour exprimer leur ras-le-bol. Le lendemain, ils étaient encore une petite vingtaine à dire que cela suffisait et à poursuivre la grève jusqu'au samedi 17 décembre. La direction n'a cédé sur rien, mais dans un secteur où les facteurs sont isolés les uns des autres, la grève leur a permis de mieux se connaître et de tisser des liens utiles pour renforcer leur détermination face à tous les mauvais coups de la direction.

Correspondant LO

• Collèges de Seine-Saint-Denis

Non à la baisse des budgets !

Les budgets annoncés pour l'année civile 2012 sont en baisse inquiétante dans quasiment tous les collèges du département de Seine-Saint-Denis.

Cette année déjà, le Conseil général, qui les finance, avait demandé aux établissements de prélever sur leurs fonds de réserve pour compenser une baisse des budgets. Ces fonds de réserve sont constitués au fil des ans par l'argent non utilisé. Ils servent ponctuellement pour faire face par exemple à des dépenses de chauffage lors d'hivers rigoureux ou pour financer des équipements exceptionnels.

Pour le budget 2012, le

Conseil général ne versera que 90 % du budget nécessaire aux établissements et demande de puiser une nouvelle fois dans les fonds de réserve. Mais les collèges qui n'ont plus de réserve doivent répartir la baisse sur le budget de fonctionnement : entretien technique, nettoyage, fournitures aux enseignants, photocopies, etc. Ces établissements sont souvent situés dans des quartiers populaires touchés de plein fouet par le chômage et la pauvreté. Les enfants qui y sont scolarisés auraient besoin au contraire que leurs établissements disposent de moyens supplémentaires.

Le Conseil général, présidé

par le socialiste Claude Bartolone, dénonce souvent à juste titre le fait que l'État ne compense pas financièrement toutes les charges attribuées aux départements. Et il est vrai que l'État force les départements à gérer des budgets de plus en plus serrés plutôt que d'aller chercher l'argent là où il est. Ce qui ne l'empêche pas d'agir de la même façon en s'en prenant aux besoins les plus vitaux pour la population.

En tout cas, les budgets ont été rejetés par les représentants du personnel dans les conseils d'administration de dizaines de collèges et la contestation devra se poursuivre.

Correspondant LO

• Collège Jean-Lolive Pantin (Seine-Saint-Denis)

La détermination a payé

Au budget de l'an prochain, il manquait 30 000 euros pour le collège Jean-Lolive de Pantin. Cela représente un manque de plus de 30 %.

L'ensemble du personnel du collège ne pouvait imaginer pouvoir fonctionner l'année prochaine : le budget d'entretien et de nettoyage passait de 9 000 euros à 2 300 euros, les fournitures aux enseignants de 5 000 euros à 1 000 euros. La baisse s'appliquait aussi à toutes les autres dépenses : au centre de documentation, à l'infirmerie et aux crédits pédagogiques.

Les parents d'élèves choqués par une telle baisse ont été contactés et un rassemblement a été prévu devant le Conseil général pour le mettre

publiquement face à ses choix budgétaires. Un quotidien régional ayant fait paraître un article le jour prévu du rassemblement, le matin même, le Conseil général annonçait une rallonge budgétaire de plus de 21 000 euros pour le collège. Le personnel et les parents ont bien sûr attendu d'avoir la confirmation écrite avant de conclure qu'ils avaient été entendus. Cette rallonge ne compense pas totalement la baisse du financement mais elle permettra au moins de fonctionner comme l'an dernier, en prélevant la différence sur les réserves du collège.

L'équipe enseignante, les agents techniques et les parents ont en tout cas le sentiment de s'être fait respecter.

Correspondant LO

• Versement décalé des retraites SNCF

Notre argent les intéresse

Par décret gouvernemental, « les pensions de retraite servies par la Caisse de prévoyance et de retraite des personnels de la SNCF sont actuellement servies trimestriellement par avance. Compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées par cet organisme, les pensions dues au titre de 2012 seront versées en deux acomptes rapprochés, selon le calendrier de versement des échéances de pensions prévu par le présent décret... »

Ainsi, les pensions qui devaient être virées sur les comptes des retraités de la SNCF le 30 décembre pour le 1^{er} trimestre 2012 ne le seront pas. Plus exactement, un seul tiers de la pension sera payé le 30 décembre, les deux autres tiers l'étant le 10 janvier. Et cette façon de faire est annoncée comme devenant la règle à chaque trimestre.

Certains pourront dire que dix jours de décalage ne sont pas grand-chose et que, de toute façon, les retraités ne dépensent pas leurs trois mois de retraite d'un coup. Certes. Mais cela les regarde, et on ne voit pas pourquoi l'argent resterait dans la poche de la caisse de retraite – ou plus précisément

des banques – plutôt que dans celle des retraités. Car les pensions ne sont pas un cadeau fait par la SNCF (ou par n'importe quelle autre entreprise, d'ailleurs). Il s'agit de salaire différé, les travailleurs ayant cotisé leur vie durant pour leur retraite. Et puis même quelques jours de décalage peuvent signifier des agios à payer aux banques pour ceux qui ont des crédits à payer, calés sur la fin du mois.

Les raisons invoquées sont d'ailleurs scandaleuses puisqu'elles résideraient dans les difficultés de trésorerie de la caisse de prévoyance. En fait, les banques qui gèrent l'argent de la caisse de prévoyance et qui, d'habitude, font une avance de trésorerie pour que celle-ci puisse verser les trois mois de retraite d'un coup, ont déclaré qu'elles ne le pouvaient plus... à cause de la crise financière ! Et ce sont encore les chemins qui en font les frais.

Ce qui se passe aujourd'hui pour la retraite des cheminots pourrait bien se passer demain pour celle d'autres travailleurs, du secteur public comme du secteur privé.

Lucienne PLAIN

• Trusts de la lessive

La vérité cachée au fond du baril

L'Autorité française de la concurrence a infligé pour 361 millions d'amendes aux fabricants de lessives. Ces quatre trusts milliardaires s'étaient entendus pour décider des prix de leurs diverses marques de lessive en poudre, en tablettes ou liquide.

La fraude était organisée par les directeurs commerciaux des filiales françaises, qui se rencontraient en secret et sous des noms de code. Ce cartel comprend le trust néerlandais Unilever, l'américain Procter et Gamble, l'allemand Henkel et le français Colgate Palmolive. Ils représentent à eux quatre plus de 92 % du marché. Et ce n'est pas la première

fois qu'ils sont pris la main dans le baril de poudre. En avril dernier, l'Union européenne leur avait déjà infligé 315 millions d'amendes pour s'être entendus sur les prix des lessives en poudre et pour avoir maintenu les prix tout en réduisant les quantités par emballage. Le prétexte à leurs rencontres était alors la défense de l'environnement !

Mais si les quatre trusts de la lessive sont des incorrigibles de l'entente illicite, ils sont aussi les champions du mouchardage. Cette fois, le premier à dénoncer ses partenaires a été Unilever, qui a été exonéré pour cela de toute amende. Les trois autres ont aussi mouchardé,

espérant chacun être le premier. Ils y ont gagné des réductions de peine : 25 % pour Henkel, 20 % pour Procter et Gamble et 15 % pour Colgate Palmolive. Dans l'affaire précédente, c'est Henkel qui avait le premier dénoncé les autres et ainsi pu échapper à l'amende. Leurs accords secrets déterminent peut-être celui qui sera le premier à moucharder ?

On nous répète que le système capitaliste, grâce à la concurrence, serait le plus efficace et celui qui garantirait les prix les plus bas au consommateur. C'est vraiment de la poudre aux yeux.

Vincent GELAS

• Les surprofits de l'immobilier

Selon la Fondation Copernic, la location de logements, de locaux professionnels ou les activités d'intermédiaires immobiliers ont généré près de 65 milliards d'euros de profits en 2010. Depuis trente ans, fruits de la spéculation, les profits ont augmenté de 60 % tandis que, globalement, la création de richesses progressait en moyenne de 14 %.

Depuis 1978, bailleurs et intermédiaires immobiliers, en tête les marchands de biens, les agences immobilières et les

administrateurs de biens, ont gagné deux fois plus que d'autres, soit 33 milliards de profits par an et 450 milliards d'euros de surprofits sur trente ans.

Et pendant que ce petit monde se remplissait les poches, le manque de logements s'est accru, faisant désormais le million, ce qui fait que 3,6 millions de personnes sont mal logées ou pas logées du tout.



• Argentine

19-20 décembre 2001, le krach de l'économie Désastre économique et riposte ouvrière

Il y a dix ans, les 19 et 20 décembre 2001, le krach de l'économie argentine entraîna la démission du président radical Fernando De la Rúa, chassé par la rue où confluait la colère de la population des quartiers populaires et celle des classes moyennes à qui on interdisait l'accès libre à leurs comptes bancaires. La répression de cette révolte, unie par le mot d'ordre « *Qu'ils s'en aillent tous!* », fit une trentaine de morts, tandis que le pays plongeait dans une crise profonde.

De la crise économique...

En 1983 avait pris fin la dictature militaire, remplacée par le gouvernement civil du radical Alfonsín. Mais la fin de sa présidence fut marquée par l'hyperinflation, les prix augmentant de près de 5000% en 1989 et encore 1350% l'année suivante. Lui succéda en 1989 le péroniste Menem qui, en « meilleur élève » du Fonds monétaire international, prônait le démantèlement des entreprises d'État et la privatisation de nombreux secteurs économiques: l'eau, l'électricité, le téléphone, mais aussi les retraites.

Pour enrayer l'hyperinflation, le peso argentin fut aligné sur le dollar. La parité entre les deux monnaies (1 peso = 1 dollar) fut effective à partir du 1^{er} janvier 1992. Immédiatement, le taux d'inflation tomba sous la barre des 10%. La croissance du PIB, négative dans les années 1980, dépassa 10% et resta forte jusqu'en 1998. Cette stabilité apparente attira vers l'Argentine de grands groupes capitalistes, Carrefour, EDF, Ford, France Télécom, Suez, etc., qui entendaient participer à la curée des privatisations, ou simplement s'y implanter. On vit aussi les grands propriétaires terriens et les grandes entreprises argentines exportatrices de l'agro-alimentaire, qui auparavant laissaient leurs avoirs à l'étranger, rapatrier leurs réserves monétaires. Dans l'immédiat, le démantèlement des entreprises publiques amena de la trésorerie à l'État argentin et assez de stabilité pour assurer la réélection de Menem.

Le système de change était favorable tant que le dollar ne s'appréciait pas par rapport aux monnaies des pays avec lesquels l'Argentine commerçait. Opportunément, il avait été mis en place au moment où la Fed, la banque centrale nord-américaine, misait sur un dollar faible pour stimuler l'économie américaine. Mais la brutale remontée du dollar en 1998 mit en grande difficulté l'économie argentine, d'autant plus que la crise financière qui avait frappé l'Asie et la Russie gagnait l'Amérique latine. La montée du dollar, à laquelle

s'ajoutait la dévaluation du real brésilien, bloqua les exportations. L'État fédéral argentin resta sans dollars, et donc sans ressources. Cependant les régions, elles, contournèrent le problème en créant des succédanés locaux de monnaie, comme le patacón, notamment pour payer les salaires de leurs employés.

... à la crise sociale

Revers du prétendu miracle argentin, la politique de privatisation et le démantèlement des entreprises publiques privèrent d'emplois des centaines de milliers de travailleurs, devenus chômeurs. Pour arracher aides et allocations, ils décidèrent de barrer les routes, dans un pays où le transport routier de marchandises joue un grand rôle. C'est ainsi qu'apparut le mouvement des piqueteros, déjà combatif bien avant le krach de 2001.

En 1999, la spéculation mondiale sur le dollar ayant redoublé, l'Argentine entra en récession. Menem perdit les élections au profit du radical Fernando de la Rúa. En 2000, l'économie stagna et le chômage s'envola. Les manifestations de chômeurs redoublèrent. La pénurie de dollars, et donc de pesos, s'amplifiant, l'État central émit à son tour un succédané de monnaie, des reconnaissances de dettes appelées LECOP, diffusées dans le pays via le paiement des fonctionnaires. Près de 50% de la masse salariale totale finit par circuler ainsi.

Le président radical, dépassé, finit par rappeler au gouvernement le ministre de l'Économie de Menem, Domingo Cavallo. Pour enrayer la fuite des capitaux des classes dirigeantes et des grandes entreprises, et le manque de liquidités, ce dernier annonça le 1^{er} décembre 2001, la mise en place du corralito, mesure consistant à limiter les retraits bancaires à 250 pesos par semaine et interdisant tout envoi de fonds à l'extérieur. La ruée sur les banques que provoqua cette annonce fut fatale au système bancaire, incapable de faire face.

Le corralito provoqua la colère de la classe moyenne, coupée de son épargne, tandis que les classes populaires les plus démunies se ruèrent sur la nourriture dans les supermarchés. Les 19 et 20 décembre, il y eut une série de manifestations massives, réprimées dans le sang. Cavallo démissionna, imité par le président De la Rúa. Le péroniste Saá lui succéda pendant cinq jours, laissant à son tour sa place à un autre péroniste, Duhalde. Les banques furent fermées plusieurs jours pour stopper l'achat de dollars. Finalement, le 11 février 2002, le peso fut dévalué, entraînant l'appauvrissement général de la population.

Le krach de l'économie était là et la production s'effondra. Le chômage atteignit officiellement 24%. De nombreuses PME mirent la clé sous la porte, provoquant une montée du chômage et même la faim dans les régions les plus déshéritées.

Le taux de pauvreté allait atteindre 57%. Des enfants affamés, des femmes seules, des personnes âgées étaient réduites à la mendicité dans les rues.

Heureusement, la solidarité s'organisa. Les restaurants de la capitale prirent l'habitude de distribuer le soir la nourriture non vendue dans la journée ou de nourrir gratuitement des enfants. Des particuliers mirent à part la nourriture non consommée pour la distribuer aux plus pauvres. Des chômeurs organisèrent des boulangeries dans des locaux réquisitionnés. Il y eut ainsi une multitude d'initiatives locales. Environ 10000 travailleurs de 150 PME décidèrent de poursuivre leur



Manifestation de Piqueteros en 2005.

activité sans l'ancien propriétaire qui avait tout abandonné. Apparurent aussi les cartoneros qui, contre un peu d'argent, collectaient cartons et papiers dans les rues de la capitale.

Reprise économique et relance des luttes ouvrières

À l'échelon gouvernemental, face au désastre social, le gouvernement Duhalde dut créer une aide sociale versée en pesos. Il organisa aussi de nouvelles élections, amenant à la tête de l'État le péroniste Néstor Kirchner. Celui-ci prit le contre-pied de Menem en se positionnant au centre gauche, s'appuyant sur l'aile modérée des chômeurs, une partie des appareils syndicaux et le mouvement des Mères de la place de Mai, les mères des victimes de la dictature.

Kirchner allait surtout bénéficier, lui puis sa compagne Cristina qui lui succéda à la présidence, d'une conjoncture favorable. Le krach avait fait fuir les multinationales étrangères. Cela permit la relance de l'activité des entreprises

argentines. La dévaluation stimula les exportations, permettant au secteur agro-alimentaire de rétablir sa prospérité, notamment grâce à la forte demande mondiale de soja. Tout cela allait conduire, dès 2003, à une reprise au rythme d'environ 8 à 9% l'an.

Entre le début et la fin de cette année-là, le chômage tomba de 20 à 14% (et à 7% en 2010). Cette relance de l'économie ramena sur le marché du travail une génération de jeunes travailleurs, souvent combattifs, et entendant avoir leur part de la croissance. Depuis 2005, deux tiers des conflits sociaux ont concerné les salaires, pour imposer qu'ils suivent la hausse du coût de la vie, les grévistes n'hésitant pas au besoin à s'opposer à la bureaucratie syndicale.

Cette relance de la combativité, et l'expérience qu'elle représente pour les nouvelles générations ouvrières, pourraient être un gage pour l'avenir, face à une crise qui n'est plus seulement celle de l'Argentine, mais qui est devenue mondiale.

Jacques FONTENOY



Une grève de travailleurs de la santé pour les salaires en 2005.

• Belgique

Un gouvernement « efficace »... qui déclenche la colère des travailleurs

Deux semaines à peine après son investiture, le gouvernement fédéral belge, que les patrons et les politiciens attendaient depuis un an et demi, est passé à l'action. Les ministres comptent faire voter en accéléré, avant la fin de l'année ou au début 2012, toute une série de mesures antisociales.

Lundi 19 décembre, la population découvrait que la « réforme » des pensions était programmée au vote à la Chambre dans la semaine. C'est notamment, échelonné sur quatre ans, le recul de 60 à 62 ans de l'âge minimum pour le départ à la retraite anticipée, et sur trois ans le passage de 35 à 40 ans de la durée de cotisation minimum pour le départ à la retraite. Les femmes qui n'ont souvent pas de carrière complète et/ou travaillent en temps partiel seront les plus lésées.

Dans la fonction publique, la retraite ne sera plus calculée sur les cinq dernières années, ou sur le dernier mois comme à la SNCB, mais sur les dix dernières années de travail. Selon les syndicats, pour les cheminots partant à la retraite, cela représentera une perte de 100 à 150 euros par mois.

La « pension de survie » que touche le conjoint d'un salarié décédé sera supprimée. Jusqu'à présent, après 45 ans, il bénéficie de 80 % de la pension du conjoint décédé. Cela serait remplacé par une allocation limitée dans le temps, dont les modalités ne sont pas encore connues. On ne sait pas non plus si les 600 000 personnes touchant actuellement une telle pension seront vraiment épargnées.

Les syndicats ont protesté : il n'y a même pas eu un début de « concertation sociale » ! Ils ont alors appelé à une grève générale dans les services publics pour le jeudi 22 décembre, le jour du vote. La grève a été très bien suivie. Pas un train, métro, tram ou bus n'a circulé dans tout le pays. Dans certains dépôts de la SNCB en Wallonie, les cheminots s'étaient mis en grève dès le soir du 20 décembre.

Grève aussi dans l'enseignement, à la Poste, dans les administrations...

Même si les grévistes ne pensaient pas que cela suffirait à faire changer d'avis le gouvernement, beaucoup voulaient marquer le coup, conscients qu'il ne s'agit que d'une première salve de mesures d'austérité. Les directions syndicales n'ayant quasiment pas proposé d'actions, de manifestations, ni même d'assemblées de travailleurs, la plupart des grévistes sont donc restés à la maison.

Les travailleurs de plusieurs entreprises privées, notamment Bombardier à Bruges, Case New Holland (2 500 travailleurs) à Zeldegem, Picanol à Ypres, plusieurs entreprises dans la région liégeoise, se sont également mis en grève, bien que le mot d'ordre syndical ait été limité à la fonction publique.

La loi a été votée dans la nuit du 22 au 23 décembre, sous le point « divers », un point qui contient très probablement d'autres mesures dirigées contre les classes laborieuses, comme des changements dans la fiscalité. D'autre part, des mesures très graves contre les chômeurs, qui vont limiter les allocations chômage dans le temps et priver selon les estimations des syndicats près de 24 000 chômeurs de leurs allocations d'ici avril 2012, sont programmées avant la fin de l'année.

Les syndicats ont annoncé d'autres actions pour janvier et parlent de grève générale le 30 janvier. Cependant, le gouvernement leur a offert de négocier quelques exceptions pour telle ou telle catégorie de travailleurs, et il n'est donc pas certain que ces appels soient maintenus, alors qu'une riposte d'ensemble serait indispensable.

Correspondant LO



Manifestation à Turin contre le plan d'austérité.

• Italie

Après l'installation du gouvernement Monti

Mais qui ont-ils donc sauvé ?

Quelques semaines après la démission du gouvernement Berlusconi et l'installation du gouvernement Monti, celui-ci a lancé un nouveau plan d'austérité, le troisième en quelques mois, baptisé « Sauver l'Italie », mais qui promet de frapper durement les travailleurs et les couches populaires au moment même où les conséquences de la crise sont de plus en plus sensibles. L'article suivant est extrait du journal de nos camarades italiens de l'UCI, *L'Internazionale* (n° 108 de décembre).

Les prix ont recommencé à augmenter et les salaires ne parviennent pas à suivre. L'institut de statistiques ISTAT parle de salaires contractuels, augmentés en moyenne de 1,7 %, face à une hausse des prix de 3,4 %. Mais la vague de fermetures d'usines et de suppressions d'emplois se poursuit, tandis que le nombre officiel des pauvres augmente. Ils sont huit millions, selon l'organisation de bienfaisance Caritas, dont beaucoup étaient des ouvriers ou des employés qui maintenant font la queue pour un colis alimentaire ou un endroit pour dormir. Un jeune sur trois est au chômage. Et les sans-emploi, et donc sans salaire, représentent plus de 8 % de la population active.

Cette situation affecte, en tout ou en partie, la grande majorité des familles. Une telle situation imposerait des mesures radicales et immédiates pour protéger leurs conditions de vie. Mais si certains nourrissaient

quelque illusion, pensant que de telles mesures viendraient du « gouvernement technique » de Monti, ils ont dû vite changer d'avis. À la suite de ses prédécesseurs et avec son autorité de représentant reconnu du capitalisme des banques, Monti s'en est pris une fois de plus au niveau de vie des travailleurs, des retraités, des couches populaires. Les super-riches ont été tout au plus effleurés par le plan d'austérité de 34 milliards d'euros présenté dans le cadre du décret dit « Sauver l'Italie ». Les banques ont obtenu la pleine garantie de l'État, ce qui signifie qu'elles peuvent continuer à amasser des fonds et à spéculer en étant couvertes par l'argent des contribuables. Les capitaux qui ont déjà bénéficié d'un « bouclier fiscal », comme a déclaré le maire de Bari, « s'en sortiront en donnant l'aumône d'une taxe de 1,5 % ».

Avec la « réforme » du système de retraite, encore une, dans le sillage de celle du

gouvernement de centre gauche de 1995, un autre pas décisif a été fait vers l'appauvrissement progressif de la masse des travailleurs. L'arrêt de l'indexation des retraites sur l'inflation, l'extension immédiate du système par capitalisation et l'élévation de l'âge de départ sont autant de mesures qui pèseront sur le pouvoir d'achat. À tout cela s'ajoutent les augmentations de la TVA et de la taxe sur les carburants, qui amèneront une inflation supplémentaire d'au moins 1 %. Le crime social se poursuit.

Et déjà on annonce le plan suivant, pour démontrer aux « marchés » que l'Italie fait ce qu'il faut, et on reparle de « réforme » du marché du travail. Il s'agira de rendre les licenciements encore plus faciles, en neutralisant le dernier obstacle représenté par l'article 18 du Statut des travailleurs. C'est cela qu'on appelle un « gouvernement technique »...

En fait il n'y a pas de gouvernement plus « politique » que le gouvernement Monti. Il est politique au sens le plus profond, celui d'un pouvoir qui est le défenseur des intérêts de l'ensemble du système capitaliste. Face à lui c'est maintenant la voix des travailleurs qui doit se faire entendre (...)